Image not found or type unknown

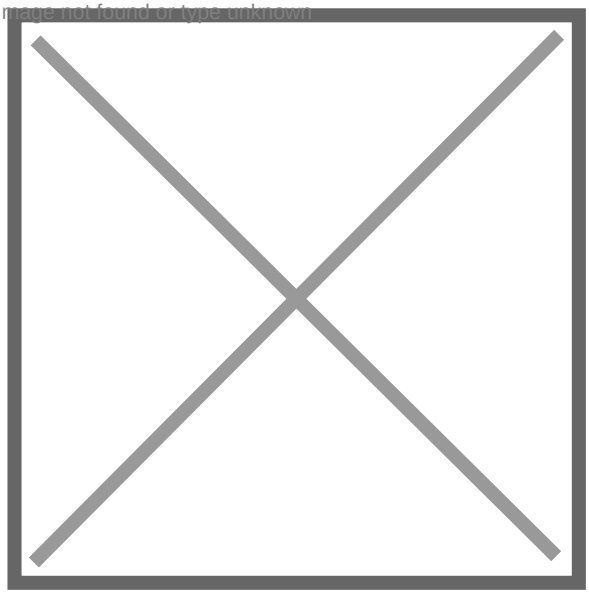

Procedure de demande de divorce en expatriation

Par **Clemie**, le **09/05/2008** à **18:02**

Bonjour,
Actuellement a l'etranger suite a une expatriation de mon mari, j'apprends qu'il veut divorcer. Nous avons un enfant, et je souhaite rentrer en France. Quelles sont les demarches que je peux entreprendre aupres du service consulaire de l'Ambassade de France, et les demarches a entreprendre en France pour lancer la procedure. Je ne veux pas qu'on puisse me reprocher un abandon de domicile conjugal alors que je rentre lors des vacances scolaires. Quelles aides puis-je attendre, dependante financierement depuis des annees de mon mari, en attendant le jugement de divorce ?
Quelle est la duree de la procedure de divorce, si pas pour faute mais consentement mutuel ?
Merci infiniment.
Clementine

Par **pseudo67**, le **25/05/2008** à **15:48**

Bonjour,
Je n'ai pas de reponse a vos questions mais depuis 8 jours (!) je me retrouve dans une situation compliquee. Je suis moi aussi en expatriation, ma femme me trompe depuis 6 mois et je viens de le decouvrir. Je ne sais pas si nous irons au divorce (8 jours, c'est peu pour comprendre ce qui se passe mais il semble que notre relation soit devenue "trop quotidienne" et ma ma femme ne m " 'aime plus"). Avez-vous des reponses sur le role du consulat dans ces cas-la ?
J'ai une petite fille de 3 ans ...

Pseudo67 (un mari/papa de 40 ans bien stresse)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés